

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDEARRONDISSEMENT DE
NARBONNE**DOMAINE** : Institution et vie
politique**SOUS-DOMAINE** :
Fonctionnement des
assemblées

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Sophie PONS PELOFYCONVOCATION EN DATE DU :
30 Septembre 2025AFFICHAGE EN DATE DU :
30 Septembre 2025ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :
_____ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2025_23

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude****Séance du Comité syndical du 8 Octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le huit octobre, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « La Domitienne » :**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Absents suppléés :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire, représenté par Monsieur Jean-François CID suppléant.

Monsieur André Luc MONTAGNIER, membre du bureau, titulaire représenté par Alexandre GUENFICI, suppléant

Monsieur Jean-Luc RIVEL, titulaire, représenté par Claude LEBESSOU, suppléant

Procurations :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire donne pouvoir à Monsieur Xavier BELART, Président

Objet : SAGE Audois Avis sur le projet de périmètre

Monsieur le Président expose que suite à l'étude d'évaluation de la politique de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, représentée par l'animation des SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les territoires, le SMMAR EPTB Aude, ainsi que l'ensemble de ses partenaires, ont pris la décision de faire évoluer cette dernière.

Dans un objectif de gestion intégrée et solidaire à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et des côtières audiois, M. Le Préfet de l'Aude a donné mission au SMMAR EPTB Aude, de porter la phase d'émergence du SAGE Aude & Côtières audiois.

Dans le cadre de l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Aude et des côtières audiois, et afin de répondre aux exigences réglementaires, une consultation publique est lancée.

Cette consultation, en conformité avec le Code de l'Environnement, concerne les collectivités que sont : La Région, Les Départements, ainsi que les communes concernées. En complément de ces collectivités, le SMMAR, en concertation avec les services de l'Etat, a volontairement ajouté à la consultation, les EPCI-FP, ainsi que les autres EPCI, tels que les syndicats mixtes intervenants dans le domaine de l'eau.

L'objectif unique de cette consultation est la définition du périmètre du SAGE Aude & Côtières Audiois. Ce dernier sera validé par la prise d'un arrêté préfectoral suite à la présente consultation.

Afin de rendre un avis sur la présente démarche, un dossier préliminaire, fruit de plusieurs mois de travail et de concertation, contient une proposition de périmètre du futur SAGE ; ainsi qu'une perspective quant à la future gouvernance sur le territoire.

Lien vers le site internet du SMMAR permettant l'accès au dossier complet du projet de périmètre : https://www.smmar.fr/wp-content/uploads/2025/09/SAGE_Aude_Rapport_emergence_vF.pdf

Ces éléments exposés, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président propose de rendre un avis favorable et procède au vote :

<u>Pour</u> :	7 231.20 voix
<u>Contre</u> :	0 voix
<u>Abstention</u> :	0 voix

LE COMITE SYNDICAL**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le périmètre SAGE Aude et côtières Audiois présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs et entreprendre toutes démarches nécessaires à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération
ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 8 Octobre 2025

**Le Président,
Xavier BELART**

